

SAINT MARTIN DE FONTENAY

CONSTRUCTION D'UNE
MEDIATHEQUE

Règlement de consultation

*MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
PROCEDURE ADAPTÉE*

04 décembre 2020

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SAINT MARTIN DE FONTENAY

CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE

Règlement de consultation

RC.1 IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Identification de la Collectivité ou du service qui passe le marché :	MAIRIE DE SAINT MARTIN DE FONTENAY 17 rue de Biganos 14320 SAINT MARTIN DE FONTENAY N° TELEPHONE : 02 31 79 81 57 Mail : accueilmairie@saintmartindefontenay.fr Jours et horaires d'ouverture au public : Lundi : 8h45/11h – 15h/17h45 Mardi : 8h45/11h Mercredi : 8h45/12h30 – 15h/17h45 Jeudi : 8h45/11h – 15h/18h45 Vendredi : 8h45/11h – 13h/15h
Site internet de la commune :	http://www.saint-martin-de-fontenay.fr
Contenu du dossier de consultation :	- règlement de consultation - projet de marché (acte d'engagement, CCAP et CCTP) - présentation du contexte, des enjeux et des besoins (programme + PSCES)
Modalités de remise des candidatures et des offres :	Les candidatures puis les offres seront transmises par voie dématérialisée sur le profil acheteur (sous format PDF) et remises sous format papier lors de l'audition Adresse du profil acheteur : https://www.uamc14.org/stmartindefontenay

RC.2 OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché :	Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'une médiathèque Construction d'une surface utile d'environ 250 m ² (art. R2172-1 du code de la Commande publique)
Forme du marché :	Il s'agit d'un marché unique ferme Mode de dévolution des marchés de travaux : marchés séparés Enveloppe financière prévisionnelle maximale de travaux : 400 000 euros HT
Contenu de la mission qui sera confiée :	Conformément au code de la commande publique (articles L2431-1, R.2431-4 et R.2431-8 à R.2431-18 // OPERATION NEUVE) MISSION DE BASE / VISA MISSIONS COMPLEMENTAIRES : éventuellement OPC

Conditions relatives au marché	<p>Les variantes au CCTP ne sont pas autorisées. Il ne sera exigé du titulaire ni caution, ni retenue de garantie. Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique. Une convention de cotraitance pourra être annexée au contrat de maîtrise d'œuvre.</p>
Conditions de participation :	<p>La consultation est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel (le contractant) ou sous la forme d'un groupement (les cocontractants). Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Architecte ayant une expérience d'intervention sur équipement culturel (tant en connaissance architecturale que modernité et originalité de conception) - Aménagement intérieur d'équipements - Acoustique et thermique <p>Si le (ou les) candidat(s) envisage(nt) pour cette opération de faire appel à d'autres compétences que celles demandées, ils les feront connaître lors de la candidature. En cas de groupement, l'architecte en sera le mandataire. Ce dernier ne pourra représenter plus d'un groupement.</p>
Composition du dossier de candidature :	<ul style="list-style-type: none"> - Une note de présentation du candidat et/ou de l'équipe avec compétences de chaque membre et moyens de chaque membre. - L'architecte devra fournir des références d'opérations de bâtiments ou de fonctionnalité similaires. <p>La présentation de ces références devront faire apparaître clairement et de façon lisible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les coordonnées du Maître d'Ouvrage - les plans fonctionnels de l'équipement, les détails constructifs, des photos ou croquis d'ambiances intérieures et extérieures (matériaux, luminosité...) permettant de juger la qualité d'usage et la fonctionnalité du bâtiment et de ses espaces extérieurs, son intégration dans son environnement, sa conception originale, ... - la surface du projet, son coût, - le lieu et les dates de réalisation, - la mission exacte remplie (études, conception, réalisation) <p><u>Elles seront au nombre de 6 maximum</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments précisés aux articles R2143-3 à R2143-16 du Code de la commande publique. Ces justifications seront à produire dans un délai de 15 jours à compter de la date où le(s) candidat(s) a (ont) été informé(s) de l'attribution possible du marché. S'il(s) ne peut (peuvent) le faire, le marché ne pourra pas lui (leur) être attribué. <p>Les candidatures seront transmises par voie dématérialisée sur le profil acheteur (sous format PDF). https://www.uamc14.org/stmartindefontenay La collectivité n'exige pas la signature électronique des documents.</p>
Communication :	<p>L'ensemble des échanges entre les entreprises et la collectivité devra s'effectuer sur le profil acheteur.</p>
Composition de l'offre :	<p>Dès lors que les 3 équipes maximum retenues en phase candidature ont en leur possession l'ensemble du dossier de consultation, le COPIL attendra de leur part de remettre l'offre suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Une note d'intention faisant part :</u> <ul style="list-style-type: none"> - de la compréhension du site, du programme et des enjeux techniques. Il ne s'agit pas d'une remise de prestation mais d'une approche générale des enjeux et du programme de l'opération sous son aspect urbain, paysager et architectural. Cette note peut s'illustrer en appui du propos au travers d'éléments dits «graphiques» comme par exemple des photos de références, de photos du site, d'ambiances d'espaces extérieurs et/ou intérieurs, de mots clefs... Ces éléments ne traduiront en aucune façon un début de projet formalisé de type pré-esquisse. - de présenter la méthodologie employée, le fonctionnement de l'équipe en phase études (échanges avec la collectivité, concertation avec les personnes ressources du projet ?...) et en phase chantier. - le délai d'exécution, phasage de l'opération et une proposition d'honoraires (AE et annexes 1 et 2 à remplir).

Procédure de passation :	PROCEDURE ADAPTEE (L2123-1 du Code de la commande publique)
Déroulement :	Consultation organisée en 2 temps : Publicité adaptée / profil acheteur Examen des candidatures par le COPIL Sélection des candidats admissibles par le COPIL Envoi du dossier de consultation aux candidats admissibles Remise des offres Auditions des candidats admissibles. Cette audition pourra être accompagnée de négociations. Choix du candidat lauréat par le COPIL Attribution du marché par l'assemblée délibérante
Critères de sélection des candidatures (par ordre de priorité) :	<p><u>- Références (85%)</u> Elles seront jugées sous les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pertinence fonctionnelle et qualité d'usage des projets, pertinence des matériaux utilisés - la qualité architecturale des ambiances intérieures et extérieures, leur lisibilité, le mobilier, l'intégration du projet dans le site, aménagements extérieurs - coût de construction <p><u>- Compétences présentées (15%)</u></p>
conditions de dépôt des candidatures et des offres et accès au règlement de consultation (RC) :	Les candidatures puis les offres (sous format PDF) seront transmises par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la collectivité à l'adresse suivante : https://www.uamc14.org/smartindefontenay
Nombre maximal de candidats admis à remettre une offre :	3
Date limite de remise des candidatures dématérialisées :	Lundi 11 janvier 2021 à 11h
Visite du site avec les équipes retenues	Mardi 19 janvier 2021 à 14h30
Date limite de remise des offres dématérialisées :	Mardi 09 février 2021 à 11h
Date des auditions :	Mercredi 10 février 2021 soit à 14h30, soit à 15h30, soit à 16h30 à l'issue d'un tirage au sort le 19 janvier 2021
Critères d'attribution :	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de : <ul style="list-style-type: none"> - délais d'exécution de l'opération (10%) - compréhension du site, du programme et des enjeux techniques, patrimoniaux et environnementaux (40%) - méthodologie employée (10%) - clarté et capacité à communiquer la compréhension du site, du programme et des enjeux techniques, qualité d'écoute, d'adaptation et réactivité de l'équipe aux interrogations de la maîtrise d'ouvrage lors de l'audition (30%) - honoraires (10%)
Délai de validité des offres :	90 jours à compter de la date limite de réception des offres
Date de la mise en ligne :	Vendredi 04 décembre 2020